

Libin, le 14.03.25

**ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE**

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que le service travaux doit procéder à des travaux de raccordement d'eau et d'égouts à Redu, rue du Chêne, entre le 17 mars et le 18 mars 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

**ARRETE :**

Article 1 : La fermeture de la rue du Chêne, à l'exception de la circulation locale, et la mise en place d'une déviation, du 17 mars au 18 mars 2025 (voir plan ci-joint).

Article 2 : La signalisation et la déviation seront mises en place par le service travaux, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation et la déviation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, ne sont plus justifiées, devront être enlevées ou efficacement masquées.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

Le Directeur général ff,

  
M. D'ALMEIDA



La Bourgmestre,

  
A. LAFFUT

**Travaux Service travaux Rue du Chêne à Transinne**

